

ON S'ABONNE.

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, où en fut adressant franco un mandat sur la poste... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSEMENT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES: 25 centimes la ligne RECLAMES: 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

JOURS.	FÊTES.	FOIRES.	LUNAISSONS.
8 Diman.	se Brigitte.		☉ P. Q. le 27 à 3 h. 39' du soir.
9 Lundi.	s Denis et ses C.	Albas, Mauroix, Labastide, Lacapelle-Marival, Gourdon, Labastide-Murat.	☉ P. L. le 4, à 10 h. 41' du soir.
10 Mardi.	s François B.	Marcihac, Cajarc.	☉ D. Q. le 11, à 3 h. 31' du soir.
11 Mercr.	se Zénais.	L'hôpital-St-Jean.	☉ N. L. le 19, à 4 h. 37' du soir.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (bolle).
Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	1 h. m.
Valence-d'Agon, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h. m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, département du centre.	9 h. m.	9 h. 15 m.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h. soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Cahors, St-Céré, Cazals.	7 h. s.	9 h. 30 s.
St-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livronn.	7 h. s.	10 h. 30 s.
Gastinaud-Moutier.	7 h. s.	10 h. s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h. s.
Libos n° 2, Agen, Luchon, Castelnaud, Duravel, Fumel, Puy-l'Évêque.	7 h. s.	11 h. s.

SERVICE DES POSTES.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St-Géry, Figeac, Livronn, Souillac.	5 h. s.	6 h. 30 s.
Castelnau.	8 h. 30 s.	6 h. 30 s.
Gourdon, Cahors.	6 h. 00 s.	6 h. 30 s.
Gramat, St-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	8 h. 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agon, Puy-l'Évêque, Castelnaud, Cazals.	2 h. 45 s.	3 h. 30 soir.
Libos n° 1, Castelnaud, Duravel, Agen, Luchon, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h. 30 m.	7 h. matin.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h. 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agon, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h. s.	6 h. 30 s.

Arrivée des Correspondances

Distribution rurale, 6 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 4 Octobre 1865.

BULLETIN

Le roi d'Italie est arrivé le 27 à Turin, venant du camp de Somma. Sa Majesté était accompagnée du prince Humbert et des généraux La Marmora et Pettiti. Les manœuvres des troupes qui forment le camp de Somma ont été très brillantes, et le roi, ainsi que le général La Marmora ont justement félicité le général Durando, commandant les manœuvres, sur l'ensemble et l'aplomb avec lesquels tous les mouvements ordonnés ont été effectués. La première division était commandée par le prince Humbert, la 2e par le général Ricotti.

L'Italie touche à un grand moment, celui des élections générales. Un décret du 7 septembre a prononcé la dissolution de la Chambre des députés et convoqué les collèges électoraux pour le 22 octobre.

S'il faut juger du résultat futur de ces élections par celui des élections municipales de Florence, la majorité appartiendrait au parti libéral, avec des nuances plus ou moins modérées.

Le parti libéral vient, en effet, d'obtenir 56 sièges sur 60 au conseil municipal de Florence. Le Journal de Rome, du 30 septembre, publie l'allocation pontificale prononcée dans le dernier consistoire. Le Pape réprovoque les Sociétés secrètes, et spécialement la franc-maçonnerie déjà condamnée par ses prédécesseurs. Il s'attache à démontrer que cette Société n'a pas pour but, la charité, comme elle le dit, mais la ruine de l'Eglise et des gouvernements civils. Le Pape rappelle les serments et les mystères de la franc-maçonnerie. Il regrette que la franc-maçonnerie soit tolérée, tandis qu'on abolit des institutions religieuses de bienfaisance. Il déplore le silence de ceux qui devraient d'office la condamner. Il la condamne enfin solennellement en déclarant ses adeptes et ses protecteurs excommuniés et en engageant les fidèles à l'abandonner.

La Gazette de Madrid dit que le choléra

continue à faire des victimes dans les îles Baléares. — L'état sanitaire de Madrid est satisfaisant.

La Correspondencia annonce que le prince Alfred est attendu prochainement à Madrid.

L'Avenir national cite une singulière mesure qui vient d'être prise par le roi de Wurtemberg. Les abonnés non nobles du théâtre royal de Stuttgart, dont les places étaient situées du côté droit, en face de la loge royale, ont reçu l'ordre de passer tous du côté gauche, le roi ne pouvant avoir en face de lui que des personnes appartenant à la noblesse. Déjà, à l'avènement du roi, une ordonnance en ce sens avait été rendue; mais il paraît, dit l'Avenir, que de riches bourgeois s'étaient subrepticement introduits du côté privilégié, et blessaient par leur présence les regards royaux.

En Danemark, la révision de la Constitution est à l'ordre du jour; mais la question ne paraît pas devoir être résolue sans difficultés.

L'Angleterre se préoccupe toujours des Féniens irlandais, sans toutefois que le mouvement ait donné lieu jusqu'ici à autre chose qu'à des mesures préventives.

Louis Kossuth, dont on signalait récemment la présence à Nice, est de retour en Suisse.

L'ex-dictateur hongrois prépare, dit-on, une protestation contre la suppression momentanée du Reichsrath.

Une dépêche d'Athènes annonce que le roi Georges, voulant venir en aide à la situation embarrassée du Trésor, a renoncé au tiers de sa liste civile.

L'Empereur du Maroc a ordonné l'introduction de la télégraphie électrique dans ses Etats. Au mois de novembre aura lieu l'inauguration de la première ligne, qui reliera entre elles les deux villes impériales de Fez et de Méquinez. Cette ligne sera continuée ensuite jusqu'à Tanger.

Les nouvelles de Rio-de-Janeiro sont importantes; l'armée du Paraguay a éprouvé un échec qui paraît aussi grave que la défaite précédem-

ment éprouvée par sa marine. Une dépêche déclare même que l'armée d'invasion est perdue.

Haiti est toujours en feu.

Les journaux espagnols annoncent, d'après des correspondances de l'île, que le président Geffard aurait abandonné le pouvoir. Le parti nègre, qui domine dans la république haïtienne, demanderait en outre que l'ex-président sortit du pays.

Cette nouvelle a peut-être besoin de confirmation.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

On lit dans le Moniteur du soir:

Une polémique s'est engagée dernièrement dans la presse au sujet de prétendues conditions que le cabinet français voudrait mettre à l'évacuation des Etats romains, ainsi que sur l'époque à laquelle elle devrait s'accomplir. Il ne saurait exister aucun doute relativement aux intentions du gouvernement impérial. Assitôt qu'il croira le moment venu, il adoptera, de concert avec le gouvernement pontifical, les dispositions nécessaires pour commencer l'évacuation, de manière à ce qu'elle soit complètement achevée dans le délai fixé.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Irlande.

Dublin, 4er octobre.

Le principal témoin entendu hier, est un ancien soldat nommé Petit, qui avait été payé par les Féniens pour leur enseigner les manœuvres militaires et qui avait assisté à leurs réunions. Petit dénonça le complot au ministère de la guerre. L'interrogatoire continuera demain lundi dans l'après-midi. L'épizootie s'est manifestée en Irlande.

Allemagne.

Francfort, 4er octobre.

La réunion des députés allemands a eu lieu aujourd'hui. Les résolutions suivantes proposées par le comité des trente six, ont été adoptées par l'Assemblée: 1° Le droit d'initiative des populations du Sleswig-

Holstein exclut toute oppression et toute décision sur leur sort en dehors du libre assentiment de la représentation du pays. La convention de Gastein lèse l'ordre du droit, la sécurité du droit et menace de fournir à l'étranger un prétexte d'immixtion dans les affaires allemandes. Cette convention est rejetée par la nation comme une violation du droit; elle ne lie en rien les duchés dont le droit d'initiative n'a pour limite que les plus haut intérêts de l'Allemagne. Or, l'attitude gardée jusqu'ici par les Sleswig-holsteinois est une preuve irréfutable de leur volonté de faire les sacrifices nécessaires.

2° En présence des actes austro-prussiens, c'est un saint devoir pour les représentations du peuple allemand, et spécialement pour la Chambre des députés prussiens, d'intervenir résolument et sans délai en faveur des droits violés des duchés, de la convocation de leurs représentants et de la constitution immédiate de l'Etat du Sleswig-Holstein. L'Assemblée a la confiance que le peuple des Duchés persévèrera avec fermeté et courage dans son attitude;

3° L'Assemblée déclare que c'est un devoir pour les représentations du peuple allemand de s'accorder à aucun gouvernement les emprunts ou les impôts qui pourraient être demandés en faveur de la politique d'oppression suivie jusqu'ici. Si les affaires des Duchés sont résolues dans le sens du droit, les frais de guerre devront être supportés proportionnellement par l'Allemagne entière.

Les membres de l'Assemblée étaient au nombre de 263. L'Assemblée a constitué de nouveau le comité des trente-six.

Italie.

Rome, 1er octobre.

La congrégation de l'Index a condamné les œuvres suivantes:

- Esquisse de l'histoire de la philosophie (en allemand) par Schward;
- Ideé de l'humanité pour l'œuvre (en espagnol) par Sanz;
- Le sacerdoce est une maladie chronique du genre humain, (en italien), par Zimorzi;
- Histoire et examen de l'Encyclopedie et du Syllabus, (en italien), par Antonino Izaia;
- Rome papale (en italien), par Desanatis.

Revue des Journaux

On lit dans le Moniteur:

Le ministre de la guerre a reçu, par la voie anglaise, des nouvelles du Mexique, datées de Mexico, le 27 et de Vera-Cruz, le 31 Août. La tranquillité de la province de Oajaca a

sévérité, la fermeté calme et constante que rien n'ébranle ni ne décoince, l'indifférence du sage ou la résignation du chrétien aux petits tracés de la vie et aux pitoyables mesquineries des hommes.

— A ton avis, je n'ai aucune de ces qualités?

— Je ne dis pas cela; je crains seulement que ta résolution ne soit moins l'effet d'une conviction ardente, inébranlable qu'une sorte de défi jeté à la société et à la famille. Au fond, tu es plus aristocrate et moins exempt des préjugés mondains que tu ne te l'imagines toi-même. Supporteras-tu sans souffrir les humiliations qu'on s'ingéniera peut-être à faire pleuvoir sur toi? Ah! si j'étais sûr au moins que tu trouves dans ton bonheur domestique des compensations suffisantes, je ne te plaindrais pas, je t'applaudirais des deux mains. L'amour et le dévouement d'une femme consolent de tout; on peut, on doit même être fier de souffrir quelque chose pour celle qu'on a choisie, lorsqu'elle en est digne.

— Et tu supposes assez gratuitement, ce me semble, — que Clotilde ne mérite pas le sacrifice que je lui fais.

— Le peu que j'ai vu ou entendu dire de M^{lle} Erneville me donne lieu de croire, pour le répète, que ton nom et ton titre ne soient pour beaucoup dans la passion que tu lui inspires.

— Et quand cela serait? Quand elle aurait de l'ambition? Une personne si distinguée, pour peu qu'elle ait conscience de ses avantages, n'a-t-elle pas le droit d'aspirer à la place qui lui appartient légitimement?

— Soit; mais as-tu pensé à ta mère?

— Ma mère! répéta Raymond en frissonnant. Je

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 4 octobre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre IV.

En effet, le sans-façon avec lequel on disposait de son main m'avait révolté, m'avait prévenu d'avance contre la femme qu'on me destinait. Sans tes exhortations, j'aurais refusé net de venir en France. Et j'aurais eu tort; je te remercie aujourd'hui de tes conseils, car je devrai mon bonheur à ce voyage.

— L'amour s'est donc mis de la partie?

— C'est plus que de l'amour; c'est une passion brûlante.

— Comme tous tes sentiments; tu n'aimeras jamais qu'avec feu, sous une écorce de glace.

— Et... elle te le rend?

— Elle paraît folle de moi.

— Alors tout est pour le mieux, reprit Etienne avec un soupir de soulagement. Si tu savais, Ray-

mond, quel poids tu m'ôtes du cœur! Et comme Amélie va être contente! Elle, qui aime ta cousine au moins autant que je te suis attaché! Ce n'est pas peu dire, va!

— Il ne s'agit point de ma cousine, dit M. d'Armentière avec embarras. Puis, sur un signe de surprise et d'incrédulité de son ami, il ajouta gravement:

« Je ne plaisante pas. Celle que j'aime, et que j'épouse n'est pas Blanche de Vignolle.

— Qui donc alors, au nom du ciel?

— Elle se nomme Clotilde Erneville.

— La fille du capitaliste?

— Elle-même. La connais-tu?

— Je l'ai vue par fois chez ma femme. O Raymond, Raymond, tu t'es bien pressé de choisir... M^{lle} Erneville!

— Eh bien, quoi? demanda le duc froissé. N'est-elle pas belle?

— Que trop, pour ton malheur, » répondit tristement M. Charlet.

Raymond eut un geste d'impatience.

« Et distinguée, et spirituelle, et pleine de talents?

— D'accord; elle est brillante; mais le cœur?

— Elle l'a très-haut placé, plein d'aspirations grandes et fières.

— Il ne m'appartient pas d'en juger, et j'aime à croire que tu as raison. Prends garde cependant de ne pas confondre avec l'élevation des sentiments quelque orgueil moins noble, quelque vanité, comme celle, par exemple, qui fait ambitionner à une bourgeoise le rang de duchesse.

— Etienne, ce n'est pas de ta bouche que j'aurais attendu des objections fondées sur la différence des

été un instant compromis. Le chef de bande Figueroa, profitant de la réduction de la garnison de Tehuacan, attaqua cette place avec des forces supérieures et s'en empara le 14 août dans l'après-midi, après avoir battu un détachement austro-mexicain sorti de la citadelle pour aller à sa rencontre. Le lieutenant-colonel d'Ornano, débarqué six jours auparavant à la Vera-Cruz, apprit cet événement à Aculcingo, à six lieues d'Orizaba, où il se trouvait de passage avec deux détachements de recrues destinés aux 51^e et 62^e de ligne. Il se mit tout aussitôt en marche sur Tehuacan, où il entra le 14, à cinq heures du matin. Les dissidents, à la nouvelle de ce mouvement, s'étaient retirés vers le Sud, où le colonel d'Ornano les poursuivait deux jours sans réussir à les atteindre. Figueroa, ayant continué sa route vers Oajaca, rencontra, à quelque distance de cette place, une faible colonne aux ordres du major autrichien Klein, qui sortait de la ville pour porter secours à Tehuacan. Le major Klein, reconnaissant l'inégalité de ses forces avec celles de l'ennemi, battit en retraite; mais, attaqué par derrière et sur ses flancs, il éprouva des pertes sérieuses avant de pouvoir regagner Oajaca.

Le général comte de Thun, qui est en expédition dans la Huasteca, a reçu l'ordre de rentrer à Puebla, d'où il sera prêt à se rendre dans l'Etat d'Oajaca avec des forces suffisantes pour prévenir le retour de semblables incursions. Le lieutenant-colonel d'Ornano, dont la présence n'était plus nécessaire à Tehuacan, a dû quitter cette ville le 28 août pour gagner Mexico avec les 400 hommes de son détachement.

La situation du Michoacan est bonne. Le colonel mexicain Mendez y a remporté un avantage important sur la bande d'Ugade, à laquelle il a tué 30 ou 40 hommes et pris des chevaux et des armes. Ce succès a produit un bon effet dans le pays.

Le Jalisco et le Sinaloa sont calmes. Le maréchal commandant en chef a reçu, au moment du départ du courrier, la nouvelle de l'occupation d'Hermosillo par le colonel Garnier, le 20 juillet. Tout allait bien en Sonora: les tribus indiennes continuaient à se rallier avec empressement à l'Empire et se montraient partout sympathiques à nos troupes.

Le télégraphe apportait, en même temps, au maréchal Bazaine la dépêche suivante du général Brincourt, datée du 15 août: « En vingt jours, malgré les pluies torrentielles qui ont enflé les rivières, nous avons parcouru le département de Chihuahua précipité Juarez sur Paso del Norte, limite extrême du Mexique vers le Nord et dispersé l'armée ennemie, qui nous a abandonné 25 canons.

« Je viens d'entrer à Chihuahua avec le 18^e bataillon de chasseurs à pied, 2 escadrons et 3 sections d'artillerie, pour célébrer la fête de l'Empereur. »

Le maréchal Bazaine signale, dans son rapport militaire un combat d'avant-garde aux environs de Montemorelos, à l'Est de Monterey, dans lequel le commandant Ney d'Elchningen, à la tête d'un escadron de sa contre-guerrilla, a tué à l'ennemi 2 officiers et 32 hommes sans pertes sensibles de notre côté; 3 hommes seulement ont été blessés. A la suite de cette rencontre, les dissidents se retirèrent sur Linarès, mais le commandant de La Hayrie, de la légion étrangère, se lança à leur poursuite et fit lui-même son entrée dans la ville le 6 août.

Entre Matamoros et Monterey, Cortusa a

tremblé à l'idée de ses reproches, de ses prières, et surtout de sa douleur. Je vais briser une espérance qui lui est bien chère. Mais que veux-tu, ami? J'aime Clotilde: c'est ma réponse à tout, c'est ma grande, ma seule excuse.

— As-tu revu ta cousine?

— Pas encore.

— Oh! alors tout espoir n'est pas perdu: Blanche de Vignolle peut encore plaire, même après Clotilde Erneville.

— Trop tard! Clotilde est ma fiancée, de l'aveu de son père.

— Que ne le disais-tu? reprit Etienne avec découragement. Je t'aurais fait grâce de mes vaines remontrances. Il ne me reste donc plus qu'à te souhaiter d'être homme jusqu'au bout et de ne pas faiblir, quoi qu'il arrive.

— Quels malheurs si grands prévois-tu donc pour moi?

— Le désenchantement, Raymond, le repentir.

— Je concevais tes inquiétudes si j'épousais une fille sans éducation, vulgaire dans ses goûts, son langage et ses idées, n'ayant que sa beauté pour tout mérite. Mais, avec Clotilde, ces déceptions-là ne sont pas à redouter. D'ailleurs, ami, ajouta le duc avec un fier sourire, si tes tristes prévisions venaient, contre toute attente, à se réaliser un jour, sois certain que je porterais vaillamment, la tête haute et sans me plaindre, le malheur que je me serais attiré par ma propre faute.

— Dieu veuille te l'épargner, Raymond! s'écria Etienne, qui se leva, s'approcha vivement de son ami et lui serra la main d'un air de sympathie et de

éprouvé un échec sérieux, en voulant s'emparer d'un convoi de commerce que protégeait le général mexicain Lopez.

Rien n'est à signaler dans le Taumalipas.

Le centre de l'empire est tranquille. L'Empereur a quitté sa capitale le 25 août pour aller visiter Pachuca, à 15 lieues de Mexico, et les mines de Real del Monte, où sont employés 6.000 ouvriers. On pense que l'absence de Sa Majesté ne dépassera pas une huitaine de jours.

La fête de l'Empereur Napoléon a été célébrée sur tous les points du Mexique avec beaucoup d'éclat. L'Empereur Maximilien et l'Impératrice ont réuni, à cette occasion, à leur résidence à Chapultepec, quatre-vingts officiers français. Au milieu du repas, l'Empereur s'est levé et a porté un toast à Napoléon III.

Le Constitutionnel, après avoir reproduit la note du *Moniteur du soir*, relative à l'exécution de la convention de septembre, ajoute, sous la signature de M. Vitu:

« Il ressort de ces explications que l'évacuation ne s'accomplira pas d'une manière brusque, mais qu'elle s'effectuera partiellement dans la mesure et dans les délais qui auront été reconnus d'accord avec le gouvernement pontifical, les plus utiles aux graves intérêts que la France conserve à Rome, comme aux convenances du Saint-Siège lui-même. »

La **France** se trouve assez vertement tancée par le *Monde*; on lit, en effet, dans cette dernière feuille, et sous la signature de M. Léonoc de la Rallaye:

« Le journal *La France* insinue que l'école du *Monde* met obstacle, par l'inflexibilité de ses doctrines, à l'accord de l'Italie et de la Papauté. Il ne peut y avoir d'union sincère et durable que dans le sein de la vérité. Nul plus que nous ne désire la réconciliation de l'Italie et de l'Eglise, mais la vraie réconciliation ne s'opérera que le jour où la première reconnaîtra ses torts et se mettra en mesure de les réparer. Si quelques-uns contribuent à éloigner ce moment, ce sont ceux qui encouragent la Révolution en pactisant avec elle, et accroissent son prestige et sa puissance en palliant ses erreurs et ses crimes. La *France* doit en savoir quelque chose. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

On écrit de Mexico, le 29 août:

La fête de l'Empereur Napoléon a été célébrée à Mexico, le 15 de ce mois, avec la plus grande solennité. L'aumônier en chef de l'armée a officié et chanté après la messe, le *Te Deum*, auquel assistaient le Ministre de France et le corps diplomatique étranger, le maréchal commandant en chef avec son état-major, des officiers français, autrichiens, belges et mexicains, les autorités civiles et les notables de la colonie française. La magnifique cathédrale pouvait à peine contenir la foule empressée. L'Empereur Maximilien s'était fait représenter par le grand maréchal de sa Cour, le grand-maître des cérémonies et l'intendant de sa liste civile.

« Une brillante revue a suivi le service religieux, et les troupes qui ont défilé devant le maréchal Bazaine ont donné à la population une occasion nouvelle d'admirer leur allure martiale et leur belle tenue. Dans l'après-midi, un banquet de cent couverts donné par Leurs Majestés mexicaines, à Chapultepec, a réuni plus de cent personnes. Le maréchal Bazaine, le ministre de France et les officiers

compassion profondes.

— Au revoir! répondit brusquement le duc, en prenant son chapeau. Je suis entré ici le cœur joyeux, j'en sors sous l'impression de la tristesse et de tes sinistres appréhensions.

— Ne doit-on pas la vérité à son ami? Fallait-il approuver des lèvres ce que je blâme au fond du cœur? Je t'ai parlé en toute franchise; tu repousses mes conseils, mais je n'en reste pas moins ton ami tout dévoué. Raymond, si quelque affliction vient par la suite à fondre sur toi, je serai toujours prêt à prendre ma part de tes chagrins.

— J'espère, bien au contraire, s'écria le duc, te faire partager mes joies. Tu ne me dis rien des tiennes! Pourtant, si j'en crois ta correspondance, tu es heureux en ménage.

— Oh! oui: Amélie a le plus charmant caractère, les qualités les plus solides et les plus aimables. Blanche, son élève et celle de sa mère, est un ange de bonté, de grâce, de modestie, une âme pleine d'élevation et de sensibilité. Que ne l'as-tu vue avant M^{lle} Erneville!

— Décidément, mon pauvre Etienne, dit Raymond avec un sourire affectueux, tu ne peux te faire à l'idée de ce mariage. Pourtant je compte sur toi pour me seconder, au besoin, dans la lutte que je vais avoir à soutenir contre ma famille. Mon oncle a grande confiance en ton jugement; s'il te consulte, que lui répondras-tu?

— Après les paroles qui viennent de s'échanger entre nous, tu ne peux guère espérer que je défende ni ton choix ni ta conduite irréfléchie. Mais, puisque le mal de ce côté-là, est sans remède, je travaillerai

supérieurs ont pris place à la table impériale. tandis que les autres convives, trop nombreux pour être placés dans la salle du château, ont trouvé leur couvert sur la terrasse qui domine la vallée. Au dessert, l'Empereur Maximilien a quitté sa place avec son entourage et s'est rendu au milieu des officiers. Là Sa Majesté debout, avec l'Impératrice, a pris la parole en ces termes: « Messieurs, je bois à la santé de votre grand souverain de mon bien-aimé allié l'Empereur Napoléon. » Ces mots ont été accueillis par les plus chaleureuses acclamations, et le maréchal Bazaine a répondu aussitôt au nom du corps français:

« Je suis heureux d'avoir l'honneur d'exprimer à votre Majesté combien nous sommes touchés de ses souhaits pour notre Auguste Souverain, combien nous lui sommes reconnaissants de sa constante bienveillance à notre égard, et de l'assurer qu'elle peut compter sur notre dévouement. *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!* » Ces cris ont été cordialement répétés par l'assistance.

« Les nouvelles du théâtre de la guerre, ou plutôt de la poursuite des bandes de Juarez, sont satisfaisantes. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 3 octobre.

On fait, à Saint-Cloud, les préparatifs nécessaires pour la réception de Leurs Majestés dans cette résidence.

La cour ne se rendra que vers le 15 octobre à Compiègne.

— Le *Constitutionnel* dément la nouvelle rapportée par un journal étranger, que l'Impératrice aurait composé une brochure intitulée: *Le Mexique au point de vue providentiel*.

— Il se confirme qu'à leur retour de Biarritz, l'Empereur et l'Impératrice passeront une journée à Bordeaux. La démarche faite par la municipalité de Rochefort, dans le même but, n'a pu être accueillie.

— On remarque beaucoup un article du *Journal des Débats* sur la suppression des corporations religieuses en Italie. Cette feuille n'ayant pas coutume de hasarder de semblables manifestations, on en conclut, avec de fortes apparences de raison, que ce qu'elle annonce est chose résolue, dès à présent, à Florence.

— Par suite de la démission, pour cause de maladie, de Mgr Croix, il va être pourvu, incessamment, à la vacance épiscopale du siège de Marseille. On désigne, comme ayant de grandes chances pour ce poste considérable, M. l'abbé Deplace, archiprêtre de Notre-Dame de Paris.

— On assure qu'un Congrès international ayant pour objet de s'entendre sur une fabrication uniforme de la monnaie de cuivre, doit se réunir à Paris, vers la fin d'octobre. La France, l'Italie, la Belgique et la Suisse y prendraient part.

Pour extrait: A. LAYTOU.

On écrit de Toulon, le 29 septembre, au *Messenger du Midi*:

« Hier jeudi, 28 septembre, à huit heures du soir, l'état civil de notre ville avait enregistré 70 décès, dont 8 ordinaires, et 62 cholériques, se répartissant ainsi:

» Villes et faubourgs, ordinaires 5, cholériques 35; hôpital militaire, cholériques 6; hôpitaux maritimes, cholériques 12; hôpitaux civils, ordinaires 3, cholériques 9.

du moins, si l'occasion m'en est offerte, à calmer le ressentiment des tiens. Je ferai valoir ton droit de décider toi-même de ton sort, et surtout l'obligation où tu es de tenir tes engagements envers M^{lle} Erneville et sa famille.

— Merci, Etienne. La certitude de t'avoir pour auxiliaire m'encourage et me fortifie. Je vais affronter de pied ferme les orages qui m'attendent. Mais, auparavant, ne puis-je saluer M^{me} Charlet? Je serais heureux de la revoir, elle aussi.

— Elle te recevrait avec joie, si elle était libre, répondit Etienne d'un air embarrassé. Malheureusement, elle a d'autres visites.

— Clotilde? demanda vivement duc.

— Et M^{lle} de Vignolle.

— Toutes les deux! murmura M. d'Armentière pensif. Puis il ajouta: « Je verrai demain ta femme. Elle va bien m'en vouloir, quand tu lui auras tout dit. Prie-la cependant d'être indulgente. Qui sait d'ailleurs si Blanche aurait été heureuse avec moi! »

Mais lorsque Charlet alla répéter à sa femme, après le départ de Clotilde, les confidences de M. d'Armentière, Amélie devint si pâle, et son visage prit une telle expression d'angoisse que son mari en fut effrayé.

« Ne l'exagères pas le mal, lui dit-il. La fierté de ton amie va souffrir; mais son âme généreuse ne connaît pas la rancune; elle aura vite pardonné et oublié cette offense.

— Mais elle aime le duc! s'écria douloureusement Amélie.

— Impossible! Elle le connaît à peine! Elle l'aime, te dis-je, et avec une exaltation qui

» Aujourd'hui, vendredi, 29 septembre, à trois heures du soir, on compte déjà 62 décès.

» La marche irrégulière de l'épidémie déroute complètement les prévisions de tous les médecins.

» On supposait que la maladie était soumise aux influences atmosphériques, et la mortalité augmente ou diminue par toute sorte de temps;

» On croyait que le choléra suivait la direction des brises régnantes, et nous le voyons remonter dans le vent pour aller surprendre des villages éloignés, sans laisser trace de son passage dans une foule d'autres placés sur sa route;

» On a prétendu que Toulon était maltraité à cause de sa malpropreté, et Solliès-Pont, qui est le pays le plus coquet, le plus frais et le plus agréable, a été affreusement décimé;

» Enfin, les casernes de la flotte où règne un bien-être et une propreté inouis, fournissent de nombreux malades, tandis que le bague, où grouillent des milliers de forçats qui dorment enchaînés sur des lits de camp, à côté d'une masse de tinettes infectes, est épargné par le fléau.

» Le choléra n'est dit-on, pas contagieux, mais il paraît qu'il est très facilement transmissible; exemple: un officier meurt foudroyé en quelques heures; un de ses collègues, chargé de faire l'inventaire de son avoir, remplit en toute hâte cette pénible mission et succombe dans la nuit sous l'influence des émanations morbides qu'il a respirées en l'accomplissant.

» On a remarqué que la maladie ne présentait pas toujours les mêmes caractères; il y a le choléra dysentérique, le choléra sec et le choléra asphyxiant.

» Tous ceux que l'on sauve n'ont généralement que des atteintes peu sérieuses; aussi les bulletins d'admission dans les hôpitaux ne se trompent plus sur la gravité du mal. Tout sujet gravement pris par le vrai choléra est considéré comme perdu, et pas un n'échappe. »

Pour extrait: Laytou.

Chronique locale.

Une somme de 300 fr. vient d'être mise à la disposition de M. le Préfet du Lot, par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en vue de l'organisation des cours d'adultes dans le département.

Par arrêté du 27 septembre 1865, M. le Directeur général des domaines et du timbre a appelé à l'emploi de receveur à Salviac, M. Comte, en remplacement de M. Lefèvre, appelé à une autre destination.

Par décision du 1^{er} octobre 1865, S. Exc. le Ministre des finances a appelé aux fonctions de Conservateur des hypothèques à Figeac, M. Laperque, vérificateur dans le département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Vayssié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Hier soir, vers cinq heures, le sieur Capin, charron à Lascabanes, conduit à fond de train un cheval attelé à une Jardinière. Arrivé au faubourg St.-Georges, en face la maison de M. Delpont, il a renversé un enfant de 3 ans et l'a grièvement blessé.

m'a fait peur. Pauvre Blanche!»

Deux grosses larmes roulaient sur les joues d'Amélie. Etienne les sécha sous deux baisers et s'efforça de consoler sa femme. Elle lui sourit, mais l'image de Blanche au désespoir ne la quitta pas de la journée.

Chapitre V.

Il était environ six heures du soir. Blanche de Vignolle avait congédié sa femme de chambre, qui venait de la coiffer et de lui passer sa robe. Seule dans son cabinet de toilette, encore debout devant la glace où elle se regardait sans se voir, elle songeait avec un trouble croissant à la visite de son cousin, qu'elle attendait à huit heures. Ses émotions se reflétaient sur sa physionomie éloquente; ses yeux changeaient d'expression toutes les minutes. Elle souriait, rougissait d'amour, de joie, d'impatience, puis aussitôt pâlisait d'effroi à l'idée qu'elle pourrait bien ne pas plaire à Raymond.

Tout à coup elle se mit à pleurer. Elle avait pensé à sa mère qui n'était plus, à son isolement. Personne auprès d'elle, dans cette grave circonstance, pour la soutenir et l'encourager! Personne pour lui alléger l'embaras d'une première entrevue! Son père était là, son père était bien bon, bien indulgent; mais il lui imposait trop, elle n'aurait osé lui dire ni ses sentiments éclo dans la solitude de la rêverie, ni ses craintes, ni ses anxiétés d'enfant timide et de femme qui aime. Un homme, lui semblait-il, n'aurait pas compris tout cela.

(La suite au prochain numéro.)

Samedi dernier, vers huit heures du matin, le sieur Vernhet (Antoine), du Gré, commune de Calvignac, s'est noyé dans une citerne où il puisait de l'eau.

La foire de Beauregard, tenue le 29 septembre, a été bonne. Mille paires de bœufs de toute espèce y ont été conduits et en grande partie vendus au prix de la foire précédente.

On nous écrit du Payrac :

Les habitants de la paroisse de Payrac ont revêtu, samedi dernier, leurs habits de deuil, pour accompagner à leur dernière demeure les restes de leur digne et vénéré Pasteur, décédé le 28 septembre, à l'âge de quatre-vingt quatre ans, entouré de quelques-uns de ses parents et de ses confrères.

M. Souyri dirigeait la cure du canton de Payrac depuis trente-et-un ans. Pendant ces nombreuses années sa grande charité et son affectueux dévouement n'avaient failli à ses paroissiens dont il emporte les plus sincères regrets.

Un clergé nombreux était accouru pour les funérailles de ce confrère dont le zèle fut le même jusqu'à sa dernière heure.

On s'est rendu processionnellement au presbytère pour l'enlèvement du corps, et c'est alors surtout que la vue des traits du digne et regretté Curé a provoqué dans la foule des pleurs et des lamentations, témoignages de la sensible perte qui la frappait et de sa légitime et profonde douleur.

On nous écrit de Sauzet :

Monsieur le Rédacteur, La fête patronale de Sauzet, célébrée les 1er et 2 octobre, a eu, cette année, un éclat et une pompe qu'elle n'avait point présentés jusqu'ici.

Dès la veille, une salve d'artillerie annonçait la solennité du lendemain. La mairie, décorée pour la circonstance, offrait un coup d'œil ravissant : colonnes de verdure, guirlandes, festons, banderoles, devises, drapeaux, etc., avaient été prodigués là et disposés avec le meilleur goût. Les maisons étaient pavées. Un magnifique mai élevé à la nouvelle muni-

cipalité et décoré de douze drapeaux sur chacun desquels est le nom d'un des nouveaux conseillers (précieux témoignage de la concorde qui règne parmi les habitants!), avait reçu de superbes oriflammes. — Plusieurs salves d'artillerie furent tirées dans la journée : à huit heures et demie du soir, une dernière décharge annonçait un brillant feu d'artifice tiré par le sieur Cazes, artificier de la ville de Cahors, qui, une fois encore, a justifié le surnom de Ruggiéri quercynois.

En un mot, la fête-votive de Sauzet a tenu tout ce qu'elle avait promis, sans en excepter la fameuse course-en-sac qui, elle aussi, a été exécutée à la satisfaction générale.

Une somptueuse illumination et une charmante musique composée des meilleurs artistes de Cahors, ont complété dignement le programme de la fête. Les nombreux spectateurs, venus quelquefois de loin ont emporté les meilleures impressions de la fête et de la gracieuse hospitalité des habitants.

Agrez, etc. A. M**

FÊTE PATRONALE DE CATUS,

Tenue le 15 et 16 octobre.

PROGRAMME.

Fête de jour. — A 10 heures, Messe chantée par la Société chorale de Catus; à midi, bal champêtre, mât de cocagne, jeu de la poêle, course aux chevaux, tournoi, course en sac, etc., chacun de ces jeux sera précédé d'un chœur chanté par l'Orphéon.

Fête de nuit. — A la chute du jour, illumination générale, feu d'artifice tiré par le sieur Lacroix, artificier, de St-Céré, élève de Ruggiéri, de Paris.

Grand bal de nuit. — Avant l'ouverture l'Orphéon se fera de nouveau entendre.

Ce programme est complet. Catus va se voir envahi par une foule d'étrangers.

On nous écrit de Vayrac :

La vente du blé se fait assez difficilement sur nos marchés. Le bas prix des céréales, dû à l'abondance de la dernière récolte, se maintient au point de déjouer les calculs les mieux combinés de l'agriculture.

A la foire de Vayrac, du 2 octobre, le froment s'y est vendu de 15 à 16 francs; les haricots, de 17 fr. 50 à 18 francs; le seigle, de 12 fr. à 12 fr. 50; l'avoine, de 8 fr. à 8

0; les châtaignes, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50; les pommes de terre, de 1 fr. 20 à 2 francs. Le tout à l'hectolitre.

— On ne saurait donner trop de publicité aux accidents occasionnés par l'imprudence.

Dimanche dernier, deux jeunes gens de Vayrac, armés chacun d'un fusil, voulaient gravir des rochers de la montagne d'Issoud. L'un, le nommé B., laisse son arme à son camarade et monte le premier; l'autre, voulant monter à son tour, fait passer les deux fusils à B. Au moment où celui-ci les recevait, la détente part, et la charge emporte la partie externe de l'avant-bras de B.

— Les fouilles continuent activement à Puy-d'Issoud et sur les hauteurs voisines. 40 à 60 ouvriers y seraient par tous les jours de la semaine dernière. On a joint à ces ouvriers une dizaine de soldats du génie. Les travaux sont dirigés, m'a-t-on dit, par le baron Steffel, le même qui contrôla les travaux de MM. le général Creuly et Alfred Jacob en 1861, et par plusieurs officiers d'ordonnance.

Les vins nouveaux de France sont maintenant presque tous jugés. Il y a lieu d'être satisfait de leur abondance; quant à leur qualité on doit établir des distinctions; les vignobles qui ont été vendangés avant la fin d'août, c'est-à-dire pendant que la température était encore pluvieuse et fraîche, ont produit des vins beaucoup moins alcoolisés et colorés que les vignobles vendangés pendant les chaleurs qui ont commencé à se faire sentir depuis les premiers jours du mois de septembre et durent encore.

ADJUDICATION

Le Samedi, 7 Octobre 1865, à deux heures précises du soir, il sera procédé par M. le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 84, de Roucaux au Colombier, comprise entre le bas de la côte des Hêtres et la propriété Salabert, ayant une longueur de 670 mètres 30 centimètres.

La dépense est évaluée à la somme de 23,000 fr.

Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de 80 fr.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1° des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 299e livraison.

Textes : Voyage de l'Océan pacifique à l'Océan Atlantique, par M. Paul Marcey. Gravures par M. Rion.

L'ILLUSTRATION DU MIDI.

n° 433, sommaire

Texte : Courrier de province, par Jean Le Causeur. — Chronique agricole. — Câble transatlantique français. — Comètes jumelles. — Le mobilier du curé, le mobilier de l'officier, le mobilier de l'artiste, le mobilier de la couturière. — Les bords de l'Oise. — Veillées parisiennes, J. Roussy. — Feuilleton : Le moulin de Kériguel, Loïc Petit. — A trompeur, trompeur et demi. — Porquerolles. — Charade. — Logogriphe. — Gravures : Les Bords de l'Oise. — Le mobilier du curé. — Le mobilier de l'officier. — Le mobilier de l'artiste. — Le mobilier de la couturière. — Porquerolles. — Echecs. — Rébus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 4er octobre Fournié (Etienne), rue Donzelle. 1 — Bose (Antoine), rue St-Urcisse. 3 — Saligné (Joseph-Jean) rue Impériale. 3 — Cabanes (Henri), St-Georges. Décès: 30 septembre Delport (Alain), 4 ans, rue Impériale. 30 — Delpech (Louise), fille de service, 70 ans, rue du Château. 2 — Garde (Marguerite), tailleur, 18 ans, célibataire, rue Donzelle.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1er octobre 1865.

7 versements 340fr » 7 remboursements dont 20 pour solde 2012fr 04 Pour la chronique locale, A. Layton.

— 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement, par la délicieuse Revalescière Du Barry, qui guérit sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, gastrites, gastralgies, constipations, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, l'haleine, échauffements, foie, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 1/2 kil., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 2 k. 1/2, 16 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k., 60 fr. — Du Barry place Vendôme, 26, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol; — Vinel, et tous pharmaciens et épiciers.

Le numéro 999 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit :

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, A PARIS.

Comité départemental du Lot.

Cahors, le 12 septembre 1865.

MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

Conformément aux instructions de Son Exc. M. le Maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, Vice-Président de la Commission Impériale, le comité départemental du Lot, institué par le règlement général de l'exposition universelle de 1867, s'est constitué dans sa séance du samedi 9 septembre.

Ce comité a pour mission : 1° de faire connaître, dans toute l'étendue du département, les mesures concernant l'organisation de l'exposition, et de distribuer les formulés de demande d'admission, ainsi que les autres documents émanant de la Commission Impériale; 2° de signaler, avant le 31 octobre 1865, les principaux industriels dont les produits, admis à l'exposition universelle, sembleraient particulièrement utiles à l'éclat de la solennité; 3° de provoquer les expositions de produits agricoles de notre contrée; 4° d'instituer une commission d'hommes spéciaux pour faire une étude particulière de l'exposition universelle et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis; 5° de préparer, par voie de souscription ou par toute autre mesure, la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'exposition universelle aux contre-maîtres, cultivateurs et ouvriers et à subvenir aux frais de publication du rapport mentionné ci-dessus.

Je réclame le concours de MM. les Maires et celui des conseils municipaux pour donner à ces dispositions la plus grande publicité et assurer ainsi, à notre département, un rang honorable dans cette grande solennité qui intéresse à la fois, le commerce, l'industrie, l'agriculture et les beaux-arts.

MM. les Maires pourront, au besoin, convoquer le conseil municipal, pour cet objet, dans le cas où la session ordinaire serait close.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté de M. le Vice-Président de la Commission Impériale, ils pourront aussi ouvrir une souscription, dont la destination est indiquée plus haut, inviter les notables de la commune à y prendre part et à en faire tenir le produit, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un membre du comité.

MM. les Maires, pour remplir leur mission, voudront bien se mettre en rapport avec le membre du comité départemental, qui se trouvera le plus rapproché de leur commune.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBEYRE.

Liste des membres de la Commission départementale, nommés par M. le Vice-Président de la Commission Impériale, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

- MM. Amadiou, président du Comité agricole de Martel et Vayrac, Andraud, ancien magistrat, sericiculteur, Bessières, membre du Conseil général, maire de Cahors, Bouygues, propriétaire agriculteur, à Bétaille, Caviole, vice-président de la Société agricole de Cahors, Cangardel, président du tribunal de commerce de Cahors, Cavaignac, propriétaire agriculteur, Céliarié, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, Demeaux, membre du Conseil général, président de la Société agricole de Puy-l'Évêque, D'Arcimoles, membre du Conseil général, maire de Ruyres, Delthéil, député, membre du Conseil général, Favas, agent-voyer en chef du département, Gardareins, président du tribunal de commerce, à Sonillac, Gros, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Izarn, juge, secrétaire de la Société agricole, Lacarrière, juge de paix, à Lacapelle-Marival, Le comte Murat, député, membre du Conseil général, président,

Materre, membre du Conseil général, propriétaire à Cavagnac, Ravier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Rolland, juge de paix, à Cajarc.

Le bureau du Comité a été ainsi organisé dans la séance du 9 septembre 1865.

- MM. Le comte Murat, député, membre du Conseil général, Président, Caviole, vice-président de la Société agricole de Cahors, Rolland, juge de paix, à Cajarc, Materre, membre du Conseil général, propriétaire, à Cavagnac, Demeaux, membre du Conseil général, président de la Société agricole de Puy-l'Évêque, secrétaire, Izarn, juge, secrétaire de la Société agricole, Bouygues, propriétaire agriculteur, à Bétaille, Vice-Secrétaires, Lacarrière, juge de paix, à Lacapelle-Marival, Cantarel, chef des bureaux de la Société agricole, membre-adjoint au bureau.

AGRICULTURE.

Typhus contagieux du gros bétail ou peste bovine.

Cahors, le 20 Septembre 1865.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Une épizootie appelée Typhus contagieux des bêtes à cornes, sévit depuis plus de deux mois en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et en Belgique.

La sollicitude du gouvernement s'est émue des ravages considérables causés par le fléau, et il a résolu de prendre toutes mesures en vue d'en arrêter l'expansion dans notre pays : l'importation en France des animaux domestiques dont l'entrée présenterait des dangers, ainsi que l'introduction et le transit des animaux de l'espèce bovine, des cuirs frais et autres débris frais de ces animaux sont prohibés.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-après, une copie du décret impérial et de l'arrêté ministériel qui sont intervenus à ce sujet.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'appeler votre attention sur l'esprit qui a dicté ces deux actes officiels; il m'a suffi de vous signaler toute l'importance qui s'y rattache, dès à présent, les dispositions nécessaires pour prévenir et circonscrire la maladie, dans le cas où elle viendrait à se déclarer. Vous auriez soin, d'ailleurs, de m'en informer sur-le-champ, afin que je pusse inviter un vétérinaire à se transporter sur les lieux pour prescrire les mesures hygiéniques que commanderaient les circonstances.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot,

Ch. DE PEBEYRE.

DÉCRET.

NAPOLÉON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Considérant que la peste bovine, rinder pest des Allemands, cattle plague d'anglais, y lus généralement connue en France sous le nom de typhus contagieux des bêtes à cornes, régné dans plusieurs Etats du nord et de l'est de l'Europe;

Que cette épizootie est essentiellement contagieuse; que la rapidité actuelle des communications peut favoriser son importation en France par des bestiaux provenant des pays infectés;

Vu l'article 4e de l'ordonnance du roi du 6 janvier 1739; Vu la loi du 6 octobre 1791, titre 1er, section 4, article 20, Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er.—L'importation en France des animaux domestiques dont l'entrée présenterait des dangers au point de vue du typhus contagieux pourra être interdite ou subordonnée à telles mesures qui pourraient être nécessaires pour prévenir l'invasion de la maladie.

Art. 2.—Des arrêtés de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics détermineront les frontières ou portions de frontières où l'introduction et le passage en transit des animaux domestiques pourront être interdits, et les conditions auxquelles cette introduction et ce passage pourront être autorisés.

Art. 3.—Notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 5 septembre 1865.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Armand BÉNIC.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Vu le décret du 5 septembre 1865,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er.—L'introduction en France et le transit des animaux de l'espèce bovine, ainsi que des cuirs frais et autres débris frais de ces animaux sont absolument interdits par les ports du littoral, depuis et y compris Nantes jusqu'à Dunkerque, et par les frontières du nord et de la mer au Rhin.

Art. 2.—L'introduction en France et le transport des animaux de l'espèce bovine, ainsi que des cuirs frais et autres débris frais de ces animaux, provenant d'Angleterre, de Hollande et de Belgique, sont absolument interdits par tous les ports et bureaux de douanes de l'Empire.

Art. 3.—Dans tous les autres ports et bureaux de douanes que ceux auxquels s'applique l'article 1er du présent arrêté, les animaux de l'espèce bovine importés d'autres provinces que d'Angleterre, de Hollande et de Belgique, devront être préalablement visités par des agents spéciaux. Ceux qui seront reconnus sains seront admis. Ceux qui seront reconnus malades ne seront pas admis. Ceux qui seront reconnus suspects ou qui auront colabité avec des animaux reconnus malades, seront placés en observation pendant dix jours dans un lieu suffisamment isolé, et ne pourront être admis qu'autant qu'il sera bien constaté qu'ils ne présentent aucun symptôme se rattachant au typhus contagieux.

Art. 4.—Les Préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 septembre 1865.

Armand BÉNIC.

ÉTAT CIVIL.

Formation des registres de 1866.

Cahors, le 22 septembre 1865.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Je dois m'occuper incessamment des travaux préparatoires pour la formation des registres de l'Etat civil, en 1866. A cet effet, j'aurais besoin de connaître, d'ici au 15 octobre prochain, le nombre de feuilles jugées nécessaires pour la composition, dans chaque commune :

- 1° De deux registres des actes de naissance; 2° idem des actes de mariage; 3° idem des actes de décès; 4° Du registre des publications de mariage.

Je prie MM. les Maires de vouloir bien en dresser l'état, et me l'envoyer directement pour l'arrondissement de Cahors, et par l'intermédiaire des sous-préfets pour chacun des deux autres arrondissements.

La production de cet état ne devra être faite que dans le cas où il y aurait lieu de modifier, en plus ou en moins, les quantités employées en 1865. Je maintiendrai pour les communes, dont les maires ne m'auront donné aucun avis, les bases de la distribution de 1865.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot,

Ch. DE PEBEYRE.

Faits Divers.

La cour de cassation vient de confirmer un arrêt de la cour de Lyon portant condamnation, pour délit d'escroquerie, contre des spiritistes qui prétendaient avoir opéré des guérisons par l'évocation des esprits.

CONVERSION DE L'EMPRUNT MEXICAIN 6% DE 1864.

La commission des finances du Mexique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par S. M. l'empereur Maximilien, a décidé que les porteurs de certificats libérés du 6 0/0 mexicain émis en 1864 auront le droit d'échanger leurs titres, depuis le 2 octobre courant jusqu'au 10 novembre prochain, contre des obligations de 500 francs, inscrites au grand-livre de la dette extérieure mexicaine au nombre de 500,000, et représentant, au capital nominal de 250 millions, le montant des titres de l'emprunt de 1864.

Cette conversion aura lieu à raison de 3 livres sterling de revenu, soit 75 fr. 60 c., contre deux obligations nouvelles de 500 fr., produisant chacune un intérêt annuel de 30 fr., payable par semestre, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, à partir du 1er avril 1866.

La commission des finances du Mexique se chargera de compléter ou de vendre, d'après les cours de la Bourse, sans commission, les fractions non convertissables en une obligation.

Cette deuxième série d'obligations jouira de tous les avantages accordés aux obligations de la première série, émise en avril 1865.

Ainsi : L'amortissement en aura lieu tous les six mois, par voie de tirages au sort, faits publiquement à Paris par les soins de la commission des finances du Mexique, les 2 janvier et 2 juillet de chaque année pour les remboursements être effectués aux mains des ayants-droit trois mois plus tard.

Le premier tirage sera effectué le 2 janvier 1866, immédiatement après le tirage de la première série.

A chaque tirage semestriel, la première obligation sortie sera remboursée à 500,000 fr.

Les deux numéros suivants, 100,000 200,000

Les quatre numéros suivants, à 50,000 200,000

Et soixante numéros à 10,000 600,000

Total par chaque semestre 1,500,000

En outre, 756 obligations seront remboursées à 500 francs, au tirage du premier semestre. Ce nombre ira croissant chaque semestre, de telle sorte que l'emprunt soit intégralement remboursé en cinquante ans.

Enfin, il sera attribué à chaque obligation une prime de reconstitution de 340 fr. exigible dans cinquante ans. Elle sera constituée au moyen de rentes françaises 3 0/0, déposées à la Caisse des dépôts et consignations de France, et les arrérages en seront capitalisés tous les trois mois pendant lesdites cinquante années.

Le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS est chargé d'opérer cette conversion. Les Certificats à échanger (coupon du 1er octobre détaché) devront être déposés dans ses bureaux, rue Bergère, 14, du 2 octobre courant au 10 novembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Un bureau spécial sera ouvert pour l'achat ou la vente, sans commission, des fractions non convertissables en une obligation.

Dans les départements, les porteurs de certificats auront la faculté de déposer leurs titres chez MM. les Receveurs généraux, qui les transmettront au Comptoir d'escompte.

15 OCTOBRE, TIRAGE

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAURoux.

A gagner 502,000 fr. comme suit : Loterie de Châteauroux 325 lots. — Gros lot 100,000 pour 25 c. — Très-important 1er tirage, suivi des tirages :

Loterie des Enfants pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot 150,000 fr.

Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

Ensemble 932 lots, 502,000 francs. Gros lot 100,000 fr. Châteauroux. Enfants Pauvres. 150,000 Gros lot 100,000 fr. Andelys. 100,000

Trois lots de 40,000 fr. 30,000

Vingt-six lots (5,000—2,000 etc.). 32,000

Neuf cents lots de 100 fr. 90,000

A gagner 392 lots s'élevant à 502,000 fr. Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débiteurs de tabac.

On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat poste ou timbre-poste), CINQ francs au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris. (A gagner 502,000 fr.)

On lit dans le Journal de Rome du 23 septembre.

La cérémonie funèbre pour le repos de l'âme de Léon Christophe de Lamoricière, général commandant en chef de toutes les troupes pontificales, a eu lieu hier matin en l'église St Marie d'Ara Coeli. Cette église auguste avait été entièrement revêtue à l'intérieur de teintures noires à frange d'or. Au milieu de la nef se dressait le catafalque. Les insignes du grade du défunt et toutes ses décorations ornaient ce catafalque décoré de plus des armoiries du général. On y lisait cette devise à laquelle on se rappelait qu'il n'avait pas cessé d'être fidèle pendant toute sa vie : Spes mea, Deus. Autour du catafalque étaient rangés les officiers, aides-de-camp du général et les porte drapeaux des divers corps de l'armée pontificale, tous les drapeaux couverts d'un crêpe. Le portail de l'église était tendu de noir avec cette inscription due au P. Angelini :

Leon Christophoro Lamoriciero Bellica virtute inclyto Qui se romane sedis juribus hundiis devovens Clade accepta Anteactis triumphis nobilitus Sibi nomen condidit Solennia funeris.

La cérémonie a commencé à 10 h. Mgr Belgrado patriarche d'Antioche, assisté des aumôniers des troupes a officié. Les mineurs observants Franciscains dont la communauté assistait à la messe ont fait entendre des chants graves et solennels. Mgr le Patriarche a fait l'absoute. A cette cérémonie assistaient Mgr le ministre de la guerre, le sous-secrétaire de la guerre, les généraux, l'état-major et des détachements de chaque arme, avec leurs musiques qui exécutaient des symphonies funèbres. Les admirateurs du défunt, en très grand nombre, nationaux et étrangers, se pressaient dans l'église. Parmi eux se trouvaient des personnages de la plus grande illustration. Le cardinal Pitra était dans le chœur ainsi que Mgr Manning archevêque de Westminster, en habits pontificaux.

A l'issue de la cérémonie, Mgr le ministre

de la guerre, après avoir remercié Mgr le Patriarche a dit aux officiers de la garde palatine d'honneur, des gardes des douanes et des gardes de Rome, qu'il était charmé de rendre hommage aux services que les corps associés à l'armée avaient rendus dans des circonstances périlleuses. Cette cérémonie funèbre a été belle sous tous les rapports et la part qu'y a prise le public a éprouvé combien la mémoire du regretté général était chère à toutes les classes de la société.

Bibliographie.

Les Jeunes ombres par Ch. de Moüy. (1) Par ce nom de Jeunes Ombres, M. Ch. de Moüy entend les écrivains dont la mort a fermé les lèvres en pleine chanson. Leurs œuvres sont la interrompues : les uns n'ont pas obtenu la gloire qui leur semblait due ; les autres n'ont pu monter aussi haut que leur force paraissait le faire prévoir ; les autres enfin ont été frappés de silence avant de nous avoir révélé tous les chef-d'œuvres que nous attendions avec un confiant enthousiasme.

Les Jeunes Ombres de M. Ch. de Moüy sont au nombre de dix : Alfred de Musset, Maurice et Eugénie de Guérin, Edgard Poë, Rachel, Hégésippe Moreau, Currier Bell, Hippolyte Rigault, Henri Mürger, Paul de Molènes. Il nous les présente tour à tour, nous disant leurs larmes et leurs sourires, étudiant leur vie d'angoisse, consacrant le génie des uns et demandant justice pour les autres. C'est là un défilé triste et doux : ces figures à demi voilées, dont le sourire est si pâle et si poignant, passent devant les yeux, éveillant dans l'âme un sentiment profond d'admiration et de pitié. On salue et on suit du regard ces jeunes soldats ensevelis dans leur triomphe.

M. Ch. de Moüy a parlé en maître de ces gloires interrompues, de ces voix si vite étouffées ; il a mis tout à la fois dans les études qui leur a consacré, son talent et sa franchise de critique, son cœur compatissant et ému d'homme et d'écrivain. Son livre, pour le définir d'un mot, est une juste et bonne action : il y juge et y caresse. D'une main, il fait voir toutes les misères et les erreurs de ces pauvres morts ; de l'autre, il les dresse debout devant la postérité, réclamant pour eux l'amour et la plainte de tous les cœurs.

(1) Librairie Hachette, in 18 Jésus. — 3 fr.

Etude de M^e Eugène Ayzac, avoué à Gourdon.

Vente sur saisie immobilière.

Le 17 octobre 1865, à onze heures du matin, il sera procédé, au Tribunal de Gourdon, à la vente des immeubles ci-après désignés, à la requête de Jean Cassa n, contre Etienne Boudet, de Masclat :

- 1. Une terre, à Foncave, n° 329, sect. A. ;
2. Une pâture, à Pech-de-Biar, 686, A. ;
3. Un bois, au même lieu, 387, A. ;
4. Une terre, au même lieu, 327, A. ;
5. Un bois, appelé Pech-de-Biar, 687, A. ;
6. Une pâture, à Lavaysse, 851, A. ;
7. Une terre, au même lieu, 856, A. ;
8. Une pâture, au même lieu, 857, A. ;
9. Une pâture, au même lieu, 854, A. ;
10. Une terre, au même lieu, 856, A. ;
11. Une pâture, au même lieu, 857, A.

Les susdits immeubles ont été divisés en deux lots. La mise à prix de chacun de ces lots est de 200 fr.

Etude de M^e Bruny, avoué à Gourdon.

Vente sur licitation.

Le 16 octobre prochain, à la requête de Rose Lacaze et de Jean-Paul Cayla mariés, il sera procédé au tribunal de Gourdon, à onze heures du matin, à la vente des immeubles ci-après désignés :

- 1. Un pré, situé au Moulin-de-Bas, n° 59 ;
2. Un moulin mu par les eaux, avec ses agrès, sol, pâture, terre, au même lieu, le tout contigu, n° 63 bis, 64 et 65 ;
3. Une vigne et un bois châtaignier, contigu, au lieu dit le Bois-de-Lacombe, 105 et 106.

Lesdits immeubles seront vendus en deux lots, le premier sur la mise de 4,300 fr. ; le deuxième sur la mise à prix de 600 fr.

(Extrait du Gourdonnais, n° 964.)

AVIS. — Dépôt au secrétariat de la mairie d'Assier, du plan parcellaire des terrains à occuper par le ch. v. ord. n° 4. On pourra en prendre connaissance jusqu'au 8 octobre courant.

(Extrait de l'Echo du Quercy, n° 39.)

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué à Gourdon. Vente à suite de surenchère.

Le 16 octobre 1865, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la requête des sieurs Jean Dieudé et Jean Vidal, contre Antoine Salinié, et Rose Verdé (Marie), à la vente des immeubles ci-après :

- 1. Une pâture, aux Vignottes, 500, A. ;
2. Une terre, à Lagrèze, 535, A. ;
3. Une pâture, au même lieu, 536, A. ;
4. Un bois, aux Vignasses, 592, A. ;
5. Un autre bois, au même lieu, 596, A. ;
6. Une terre, au même lieu, 598, A. ;
7. Une pâture, au même lieu, 594, A. ;
8. Une terre, aux Devèzes-Basses, 566, A. ;
9. Une maison et sol, au Couderc, 583 bis, A. ;
10. Un jardin situé au même lieu, 584, A. ;
11. Une pâture, aujourd'hui vigne, au Vignal, 510, A. ;
12. Un bois, au même lieu, 511, A. ;
13. Un bois, au champs de Millac, 529, A. ;
14. Une vigne, à Lagrèze, 540, A. ;
15. Moitié de la pâture et du lac, situés à Millac, 580, A. ;
16. Une partie du jardin, au Couderc, 584, A. ;
17. Une terre, à Ladevèze, 567, A. ;
18. Une pâture, aux Devèzes-Basses, 567, A. ;
19. Enfin une pâture, au Couderc, 582, A. ;
Lesdits immeubles seront vendus en deux lots.

(Extrait du Gourdonnais, 963.)

Etude de M^e Gabriel DUSSEY, avoué à Figeac. A vendre par licitation.

Le dimanche 15 octobre 1865, à deux heures du soir, il sera procédé par devant M^e Duffour, notaire, à Cajarc, à la vente par licitation des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite Jean Mavit, Cette vente est poursuivie par Osmin Bruel, négociant, de Cajarc.

- 1° Une Maison, sise à Cajarc, n° 580, sect. D. ;
2° Une Pâture et Buisserie, au Cap-Delpèch, 1147, F. ;
3° Une Vigne et une Grange, au Putxat ;
4° Une Vigne, au Pech-Haut, 1080, F. ;
5° Une Terre labourable et Pâture, à Addressac, n° 1666, 1667, 1668 et 1669 de la section D.

Ces immeubles seront vendus en cinq lots.

(Extrait du Mémorial de Figeac, n° 85.)

Vente de biens immeubles dépendant d'une faillite.

Le 15 octobre 1865, à dix heures du matin, il sera procédé, à Cajarc, en l'étude de M^e Duffour, notaire, à la vente aux enchères, en quatre lots, des biens immeubles ci-après désignés, appartenant à Jean Mavit, commerçant déclaré en état de faillite :

- 1° Une Grange, à Cajarc, 987, D. ;
2° Un Bois, à Ayroux, 1115, F. ;
3° Un autre Bois, à Ayroux, 1116, F. ;
4° Une Pâture, au même lieu, 1147, F. ;
5° Un jardin appelé la Payrade, 437, D. ;
6° Un Bois, à Salvaigac-Cajarc (Aveyron), appelé Rigoulet, 289, B.

(Extrait du Mémorial de Figeac, n° 85.)

BULLETIN FINANCIER.

Table with columns: 2 octobre 1865, au comptant, 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, 3 octobre, 4 octobre, 3 p. % emprunt de 1864, Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Labonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A VENDRE

avec HARNAIS, deux belles JUMENTS assorties race Normande couleur baie foncée, âgée l'une de 4 ans et l'autre de 7 ans, taille 1 mètre 55 millimètres, très solides et point ombrageuses, à l'épreuve pour de longues courses, elles ont fait par jour jusqu'à 72 kilomètres sans être trop fatiguées.

S'adresser pour de plus amples renseignements à l'Evêché de Cahors.

GUÉRISON Radicale des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la Méthode de PIERRE SIMON, (voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE

UNE MAISON

située à Gramat, place du Marché.

Cette Maison se compose de Caves, vaste Rez-de-Chaussée, premier étage à plusieurs appartements, et grand Galetas. Il y a aussi un Jardin.

Cette Maison a deux entrées : l'une sur la place, l'autre dans la rue.

Un Café, fort achalandé, a été longtemps exploité dans cette maison par M. Taule, qui en était le propriétaire.

S'adresser pour les renseignements, à M. Aymar (Hippolyte), chargé de la vente.

On donnera des facilités pour le paiement.

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, Lussier, à Labastide-Murat.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire,.... 5 fr.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE. Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo. ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants, débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc., etc.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

ayant onze pièces de plain-pied au 1er étage, situé rue du Portail-au-Vent. S'adresser à M. Moncoulier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

TRAITEMENT ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exp. en France, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: Bepôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAPON; à Cahors, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREL; à Gagnac, LAFON-BESSIERE, ph. à Gourdon, CABANES DE.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.